

# COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales  
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le

ID : 066-216602128-20201005-92\_2020-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et le Cinq Octobre à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torréilles.

Date de convocation du conseil municipal : 29 septembre 2020

**Présents** : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Valérie SOLER, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Romain ALBERT, Emma SABATE, Damien CLET, Virginie PORTEILS, Catherine MAMONTOFF.

**Absent excusé** : Pierre PAGNON donne procuration à Virginie PORTEILS

**Absente** : Héroïse MONREAL

En exercice : 27

Présents : 25

Ayant pris part au vote : 26

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Virginie PORTEILS est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

Délib.92/2020

### Convention avec le conseil départemental des Pyrénées-Orientales Tournée départementale "Tous au spectacle !"

Madame Bernardine SANCHEZ, adjointe au maire, informe l'assemblée que dans le cadre de sa politique culturelle, le département des Pyrénées-Orientales organise la septième édition de la tournée départementale « Tous au spectacle ! ». Après un appel à candidature auquel la commune de Torréilles a participé, le conseil départemental des Pyrénées-Orientales propose que deux spectacles (théâtre) de cette programmation 2020 se déroulent à la salle des fêtes de la commune, à savoir :

- « Miles Davis » de la compagnie « ATM », le samedi 26 septembre 2020 à 18h00
- « Madame Cloud » de la compagnie « Théâtre d'art », le samedi 3 octobre 2020 à 18h00

Il convient de contractualiser cette action par une convention qui a pour objet de définir les modalités d'accueil de ces deux spectacles (obligations de la commune et du conseil départemental des Pyrénées-Orientales, moyens financiers, assurances, communication...). Il est à noter que ces spectacles sont gratuits pour la commune hors coûts de production (accueil des artistes et des techniciens, technique, support à l'organisation,...). Il ne sera demandé aucun droit d'entrée au public (gratuité).

**Le conseil municipal, OUI l'exposé de madame Bernardine SANCHEZ, adjointe au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,**

➤ **APPROUVE** la convention ci-annexée relative à l'organisation de ces spectacles avec le département des Pyrénées-Orientales.

➤ **AUTORISE** monsieur le maire ou l'élu délégué à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré à Torréilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du :

et publication du :

Torréilles le :

Le maire,



le maire,

Marc MEDINA

